VILLE DE BERTHECOURT

ARRÊTE DE RESTRICTIONS DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT 24/2026

Le Maire de BERTHECOURT,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la circulaire n° 86-230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice de pouvoir de police par le Maire, dans le Département en matière de circulation routière,
Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des Routes et Autoroutes et l'instruction interministérielle - Livre1 - 8ème partie - Signalisation Temporaire prise en vertu de son article 1er,
Considérant que pour des raisons de sécurité, la purge de la chaussée Rue Jules Ferry à BERTHECOURT 60370, à partir du 23/10/2026, organisée par MEDINGER ET FILS S.A.S représenté par Monsieur LOUVET Bertrand ne peuvent avoir lieu sans restriction de circulation.

ARRÊTE

Article 1 : Des restrictions seront apportées à la circulation Rue Jules Ferry.
Article 2 : Elles consisteront en :
► **La rue sera barrée dans les deux sens entre le n° 25 jusqu'au n°108 de la rue.**
Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et entretenue conformément aux schémas n° CF ou CF24 du manuel du Chef de chantier-Routes bidirectionnelles par le responsable des manifestations susvisées.
Article 4 : Le présent arrêté est applicable **du vendredi 23 octobre 2026 de 08hà 18h00.**
Article 5 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règlements en vigueur.
Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :
► Au Major LACROIX, Commandant de la Brigade Territoriale Autonome (BTA) de NOAILLES,
► Au Commandant du Centre de Secours de NOAILLES,
► À M.Fohrer Sébastien, Chef de secteur MEDINGER & FILS,
► et À Monsieur Thierry DANGOISSE, Maire-Adjoint, responsable de la voirie communale à BERTHECOURT,
qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

BERTHECOURT, le 22/10/2026

Le Maire,
Valérie Dumont

MAIRIE DE BERTHECOURT (OISE)

Mairie de BERTHECOURT 30 rue du Château 60370 BERTHECOURT
Téléphone : 03 44 07 54 92 Courriel : contact@ville-berthecourt.fr